

RENDEZ-VOUS LE : À H  
NUMÉRO DE PRÉ-DEMANDE :

AVANT LE RDV, EFFECTUEZ VOTRE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : [passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne](https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne)

## PIÈCES À FOURNIR

### 1<sup>ÈRE</sup> DEMANDE

- Photos en couleur de moins de 6 mois (Tête nue, sans lunettes, sur fond gris, dans un photomaton ou chez un photographe agréé)
- Acte de naissance de moins de 3 mois *sauf si : vous êtes né(e) à Renazé, dans une commune où l'État-Civil est dématérialisé ou vous avez un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.*
- Justificatif de domicile<sup>(1)</sup> de moins de 1 an
- Pièce d'identité d'un représentant légal
- Passeport *si vous en possédez un*

### RENOUVELLEMENT

- Photos en couleur de moins de 6 mois (Tête nue, sans lunettes, sur fond gris, dans un photomaton ou chez un photographe agréé)
- Justificatif de domicile<sup>(1)</sup> de moins de 1 an
- Pièce d'identité d'un représentant légal
- Acte de naissance de moins de 3 mois *sauf si : vous êtes né(e) à Renazé.*
- Ancienne carte d'identité
- Passeport *si vous en possédez un*

### PERTE/VOL

- Photos en couleur de moins de 6 mois (Tête nue, sans lunettes, sur fond gris, dans un photomaton ou chez un photographe agréé)
- Acte de naissance de moins de 3 mois *sauf si : vous êtes né(e) à Renazé, dans une commune où l'État-Civil est dématérialisé ou vous avez un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.*
- Justificatif de domicile<sup>(1)</sup> de moins de 1 an
- Pièce d'identité d'un représentant légal
- Déclaration de perte remplie sur place  
**OU**  
Déclaration de vol à faire dans un commissariat de Police ou Gendarmerie nationale.
- Timbres fiscaux 25€ à acheter en bureau de tabac ou sur internet : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr)

- > La présence du mineur est **obligatoire**, accompagné d'un représentant légal.
- > La connaissance de sa taille ainsi que des dates et lieux de naissance des parents est **obligatoire**.
- > **En cas de divorce ou de séparation** : fournir le jugement obligatoire complet.
- > **En cas de garde alternée** : fournir les justificatifs de domicile des 2 parents et pièce d'identité du parent demandeur.

<sup>(1)</sup> **Justificatif de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le RDV) :**

- Factures d'électricité, de gaz, de téléphone, d'internet, d'eau.
- Impôts sur le revenu de l'année en cours, taxe d'habitation ou foncière
- attestation d'assurance habitation,
- attestation d'hébergement d'un organisme

Pour les photos à proximité (liste à titre indicatif) : Intermarché Renazé, Super U Pouancé, Super U Craon, U Express Craon.

En cas d'annulation, merci de prévenir la Mairie dès que possible.

**RENDEZ-VOUS LE :** À H  
**NUMÉRO DE PRÉ-DEMANDE :**

AVANT LE RDV, EFFECTUEZ VOTRE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : [passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne](https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne)

## PIÈCES À FOURNIR

### 1<sup>ÈRE</sup> DEMANDE

- Photos en couleur de moins de 6 mois** (Tête nue, sans lunettes, sur fond gris, dans un photomaton ou chez un photographe agréé)
- Acte de naissance de moins de 3 mois** *sauf si : vous êtes né(e) à Renazé, dans une commune où l'État-Civil est dématérialisé ou vous avez un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.*
- Justificatif de domicile<sup>(1)</sup> de moins de 1 an**
- Passeport, Titre de séjour ou titre de naturalisation**

### RENOUVELLEMENT

- Photos en couleur de moins de 6 mois** (Tête nue, sans lunettes, sur fond gris, dans un photomaton ou chez un photographe agréé)
- Justificatif de domicile<sup>(1)</sup> de moins de 1 an**
- Acte de naissance de moins de 3 mois** *sauf si : vous êtes né(e) à Renazé.*
- Ancienne carte d'identité**
- Passeport** *si vous en possédez un*

### PERTE/VOL

- Photos en couleur de moins de 6 mois** (Tête nue, sans lunettes, sur fond gris, dans un photomaton ou chez un photographe agréé)
- Acte de naissance de moins de 3 mois** *sauf si : vous êtes né(e) à Renazé, dans une commune où l'État-Civil est dématérialisé ou vous avez un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.*
- Justificatif de domicile<sup>(1)</sup> de moins de 1 an**
- Déclaration de perte** *Remplie sur place*  
**OU**  
**Déclaration de vol** *à faire dans un commissariat de Police ou Gendarmerie nationale.*
- Timbres fiscaux 25€** *à acheter en bureau de tabac ou sur internet : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr)*

> La connaissance de sa taille ainsi que des dates et lieux de naissance des parents est **obligatoire**.

> **En cas de curatelle** : fournir le jugement obligatoire complet.

> **En cas de tutelle** : fournir le jugement obligatoire + le tuteur/la tutrice doit venir avec le tampon de l'organisme de tutelle et sa pièce d'identité.

> **Nom d'usage** : fournir un acte de mariage de moins de trois mois, un jugement de divorce complet ou l'autorisation écrite de l'ex-conjoint(e), accompagnée de sa pièce d'identité.

<sup>(1)</sup> **Justificatif de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le RDV) :**

- Factures d'électricité, de gaz, de téléphone, d'internet, d'eau.
- Impôts sur le revenu de l'année en cours, taxe d'habitation ou foncière
- attestation d'assurance habitation,
- attestation d'hébergement d'un organisme

Pour les photos à proximité (liste à titre indicatif) : Intermarché Renazé, Super U Pouancé, Super U Craon, U Express Craon.

En cas d'annulation, merci de prévenir la Mairie dès que possible.